

De moins en moins de pesticides dans votre commune

Ce n'est plus un scoop, les pesticides ont des effets néfastes sur l'environnement, en particulier sur la ressource en eau du Champigny et sur notre santé. Pour une meilleure qualité de vie, les pesticides sont en voie d'extinction dans votre commune !

Terrains de sport, aires de jeux, cimetière, voirie, jardins publics, ronds-points... Les lieux publics à entretenir ne manquent pas dans une commune. Par facilité, les pesticides ont été employés massivement pour traquer les moindres petites herbes. Mais, triste constat, la plupart des désherbants épanchés sur la chaussée n'atteignent que rarement leur cible. Emportés par l'eau de pluie dès la moindre averse, ils contaminent nos cours d'eau et la nappe du Champigny, qui alimente la région en eau potable. Et l'omniprésence des pesticides touche aussi la santé publique, avec comme premières exposées, les personnes appliquant les produits : en pénétrant par la peau, les yeux, les voies digestives et respiratoires, les molécules sont transportées par le sang et peuvent atteindre les organes, avec des effets à court et long terme.

Révolution verte dans les services techniques

Votre commune passe à l'action ! Avec l'aide d'AQUI' Brie, les agents communaux font évoluer leurs pratiques pour utiliser le moins de pesticide possible voire les supprimer définitivement dans l'entretien des espaces publics. La guerre au tout chimique est déclarée !

Qu'est-ce qu' AQUI' Brie?

AQUI' Brie est l'association de connaissance et de protection de la nappe du Champigny. Elle a pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau et le retour à une bonne recharge de la nappe. Elle accompagne, par le biais d'« animateurs verts », les collectivités à mettre en place des mesures de réduction des pesticides.



Désormais, on attend que l'herbe apparaisse pour l'enlever. Résultat : des traitements plus ciblés et des moyens mieux adaptés aux surfaces à entretenir. Parallèlement, certains sites comme les talus, les bords de mur ou les trottoirs sont progressivement réenherbés, ce qui permet de remplacer l'entretien chimique par un entretien par tonte. Sur la voirie, on généralise les techniques alternatives comme le désherbage manuel, le désherbage thermique, la brosse ou le balayage. Autour des pieds d'arbres et des massifs, les paillages (copeaux de bois, écorces, graviers, briques pilées, ardoises...) empêchent la pousse d'herbes indésirables. Grâce à la combinaison de ces multiples techniques vertes, les communes suivies par AQUI' Brie ont réduit de près de 80% leur volume de pesticides appliqués en 2013.

Un peu d'herbe le long des murs, au pied des arbres, dans les joints des trottoirs ou entre les pavés ? Pas d'inquiétude, votre commune interviendra en temps et en heure ! La reconquête de nos ressources naturelles passe aussi par une meilleure tolérance des herbes dans les communes.

Les enfants, premiers épargnés

Depuis le 28 juillet 2011, la loi interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les lieux fréquentés par les enfants.

Ainsi aucun pesticide ne peut être épanché à moins de 50 mètres des bâtiments tels que les établissements scolaires et leurs terrains de sport, les crèches, les haltes garderies, les centres de loisirs, les aires de jeux. Afin de protéger les plus vulnérables, les établissements recevant des personnes âgées ou handicapées sont aussi concernés.

